

**DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du jeudi 14 décembre 2017

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	20	26
		Dont procurations
		06
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
25	01	00

L'an deux mille dix-sept et **quatorze décembre** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Marinette TORPILLE,

Absents excusés : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Patrice CHARLEBOIS, Marie-Claude RAQUIL, Nicole DUFEAL, Philippe TAIEB.

Procurations : MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Nicole DUFEAL ont respectivement donné procuration à Christine ALIKER, Félix CATHERINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Gérard CHAUVET, Marie-Victor PAIGERAC.

Absents : MM Patrick FLERIAG, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY

Date de la convocation
06/12/2017

Date d'affichage
06/12/2017

Objet de la Délibération

FINANCES

Décision modificative n°02
Exercice 2017

Président de Séance :
Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :
Eric JULTAT

**DECISION MODIFICATIVE N°02
EXERCICE 2017**

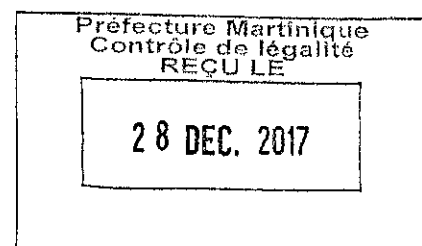
Le Conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 ;
- Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 décembre 2017 ;

DECIDE

- o d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 019 348,00 € comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	539 548.00	539 548.00
Investissement	479 800.00	479 800.00
Total	1 019 348.00	1 019 348.00



- de porter le montant global du budget prévisionnel de la ville à un total de 39 288 616.90 €

BP	28 546 542.00
BS	9 722 726.90
DM n°2	1 019 348,00
Total	39 288 616.90

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 27 DEC 2017

Le Maire,


Luc CLEMENT

